

Veronnex

LE BULLETIN MUNICIPAL

Edition 2013

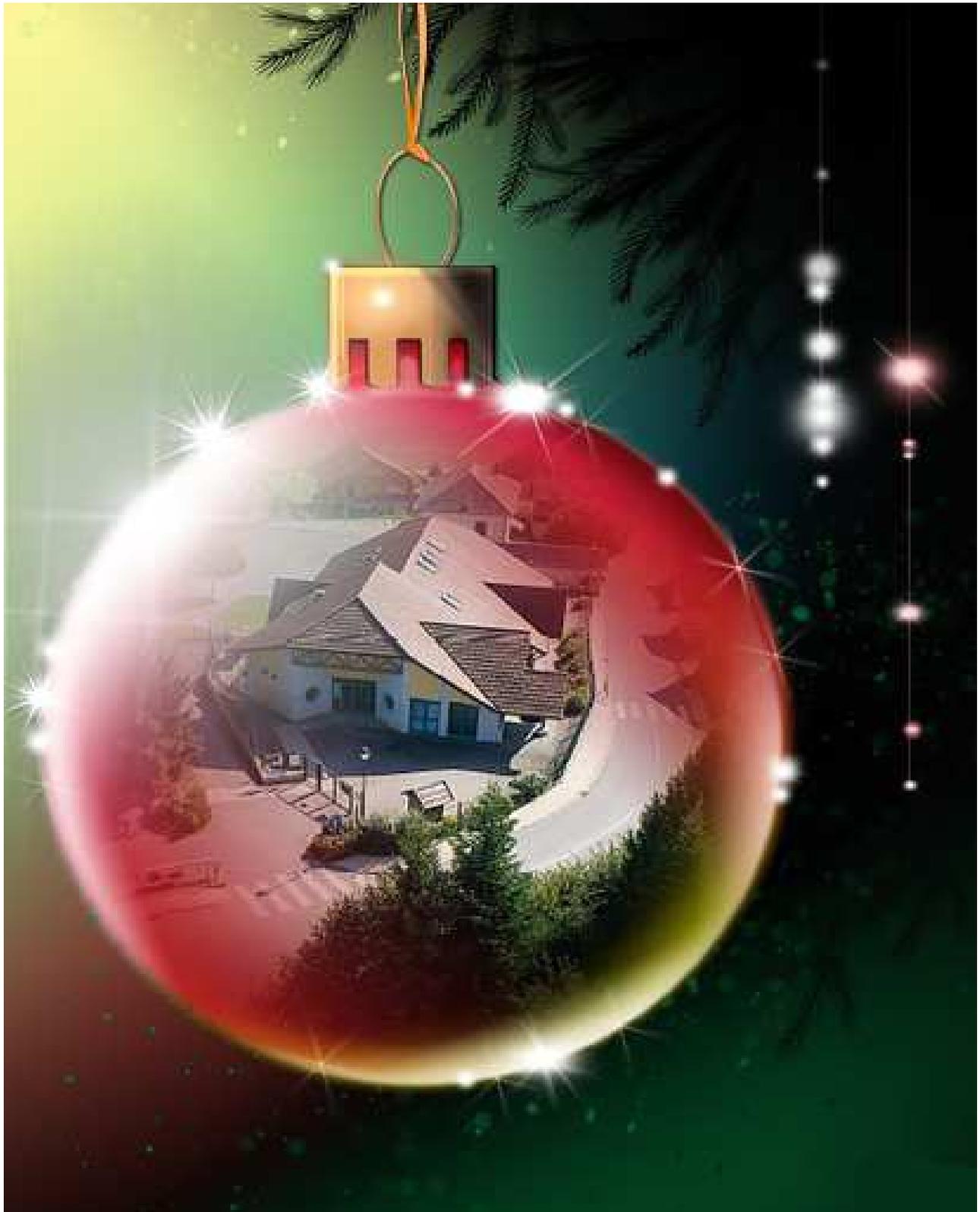


Photo AZIMUT Vision

MAIRIE DE VERNONNEX

Ouverture au public :

Le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Le vendredi de 9h00 à 12h00

Le samedi de 9h00 à 12h00

74 Rue Edmond Bosson
74150 Versonnex

Tél : +33(0)4 50 62 15 91

Fax : +33(0)4 50 62 28 37

accueil@versonnex74.fr

www.versonnex74.fr

> INSCRIPTIONS ELECTORALES

Pour une inscription sur les listes électorales de Versonnex il est impératif de s'inscrire avant le 31 décembre 2013.

Les démarches à accomplir : venir en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile :

Elections prévues en 2014 :

- Elections municipales : 23 et 30 Mars
- Elections européennes : 25 Mai

> LE SITO A

*Syndicat Mixte
Intercommunal de
Traitement des Ordures de l'Albanais*



Déchèterie de Rumilly ; Broise, Route de Lornay :

Lundi : fermé le matin, 14h - 18h*

Du Mardi au Samedi : 9h - 12h ; 14h - 18h*

Dimanches et jours fériés : fermé

* Du 1er Avril au 30 Septembre : fermeture à 19h

> Eau et Assainissement

Accueil des abonnés

Du lundi au jeudi 8h30 à 12h & 13h30 à 17h

Le vendredi 8h30 à 12h

Tél : 04 50 01 87 08

**Numéro d'urgence
soir, WE et
jours fériés
06 18 67 57 36**



Service Eau et Assainissement

3, place de la Manufacture
74150 RUMILLY

eau-assainissement@cc-canton-rumilly.fr

> TARIFS COMMUNAUX

Cantine 3,60 € pour les inscriptions faites dans les délais,
4,60 € pour les inscriptions faites hors délais

La fiche d'inscription pour les repas est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site internet de la commune www.versonnex74.fr.

Elle doit être déposée dans la boîte aux lettres de la mairie ou lors des permanences.

Garderie 1,10 € la 1/2 heure.

Les tickets sont en vente en mairie aux heures d'ouverture.

Règlement par chèques, espèces ou chèques CESU.

> L'ADCR a déménagé

1, rue de la liberté (ancien lycée Sainte Thérèse)

74150 Rumilly

Tél : 04.50.64.53.87 / Mail : contact@adcr-asso.fr

Toutes les informations utiles sur www.adcr-asso.fr

 **ADCR**
aide à domicile canton de Rumilly



SOMMAIRE

- 4 Travaux & Aménagements
- 9 Le Budget
- 10 VIVE
- 11 APE
- 12 L'année en photos
- 14 L'école
- 18 Brèves
- 20 Le Saviez-vous
- 21 Verso au temps Jadis
- 24 Bilan Financier
- 25 Nouvelles du village
- 26 Environnement
- 30 Informations Electeurs
- 31 Urbanisme
- 32 Carnet

Mes chers concitoyens, mes chères concitoyennes,

Le bilan de l'année 2013 au niveau municipal aura été marqué notamment par la menée de réflexions communes avec nos amis de Val de Fier sur la déclinaison de la loi portant sur la réforme des rythmes scolaires. La loi ayant été votée, il appartient donc aux municipalités de la mettre en œuvre.

Comme l'ensemble des communes du canton, nous avons décidé de reporter d'un an cette mesure qui devait au départ être mise en place à la rentrée 2013. Il ne s'agissait pas pour les élus de « botter en touche » mais plutôt de se donner le temps de la réflexion, et surtout de profiter de l'expérience des communes l'ayant appliquée depuis le début. Comme vous pourrez le constater aux pages dédiées à cette rubrique, tout n'est pas encore gravé dans le marbre, mais la demi-journée complémentaire est définie, ainsi que le temps dédié au projet éducatif facultatif qui se mettront en place à la rentrée de septembre 2014.

Cette année aura également vu la finalisation du projet de réfection du chauffage de l'église avec une mise aux normes qui était nécessaire pour la chaudière. Le système choisi n'était certes pas le plus économique à court terme, mais une étude financière a démontré que les économies engendrées par ce système permettaient de l'amortir en un temps record et en faisaient le système le plus performant à long terme. De plus, le procédé retenu a fait ses preuves dans maints édifices religieux avoisinants.

Même si les travaux n'ont pas encore réellement démarré à l'instant précis où j'écris ces lignes, la sécurisation de la route de Thusy au hameau de Maison de Terre est lancée : un trottoir allant du carrefour de Maison de Terre jusqu'à la dernière habitation va permettre aux habitants de ce hameau de le traverser à pied en sécurité.

Je voudrais enfin féliciter l'un de mes conseillers municipaux Jean-François Pitollat pour l'obtention de la médaille d'honneur communale « argent » pour ses bons et loyaux services dans la commune : conseiller municipal depuis plus de vingt années, il aura travaillé avec 3 maires différents et effectué 3 mandats en tant que maire-adjoint. Son dévouement intègre au service de la commune mérite d'être souligné.

Pour finir ce 13^{ème} édito, un peu particulier pour moi puisqu'il s'agit du dernier, je voudrais profiter de cette occasion pour remercier l'ensemble des Versonnexoises de leur soutien et de leur confiance durant ces 13 ans de mandat. Soyez sûrs que si je quitte mes fonctions à l'occasion des prochaines élections municipales, la raison principale en est l'éloignement induit par mes obligations professionnelles et nulle autre raison. Mes trois adjoints ainsi que la secrétaire de mairie ont été bien mis à contribution ces 3 dernières années, qu'ils en soient remerciés.

Chers Versonnexoises, j'ai beaucoup appris à votre contact, et j'ai découvert combien vous teniez à cette belle commune qu'est Versonnex. Pour ma part, j'ai la satisfaction de laisser une situation financière saine, avec des capacités d'investissement et d'emprunt qui permettront à la future équipe que vous élirez en mars de mener des projets ambitieux, à la hauteur de l'image de notre belle commune.

Je vous souhaite donc de très belles fêtes de fin d'année et tous mes vœux vous accompagnent au seuil de l'année 2014.

Hélène Buvat



L'ÉGLISE : UN NOUVEAU CHAUFFAGE

Une panne du système de chauffage pour l'église est survenue au cours de l'année 2013,

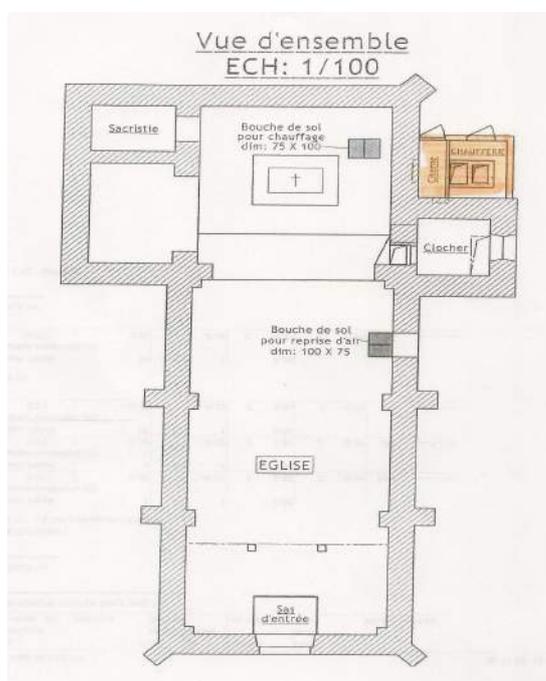


Après diagnostic d'un professionnel il s'avère que le brûleur est à changer.

Aucun chauffagiste ne veut changer le brûleur car le local chauffage n'est plus conforme aux strictes réglementations de sécurité en vigueur exigibles dans ce type de bâtiment recevant du public.

Le Conseil Paroissial et le Conseil Municipal décident de faire installer un nouveau chauffage.

En collaboration avec les paroissiens, plusieurs types de chauffage ont été étudiés et c'est la société GOULLIoud spécialisée pour le chauffage des édifices religieux qui a été retenue.



Pour référence, cette société a installé le chauffage dans les églises de nos communes voisines; VALLIERES, MENTHONNEX, CLERMONT, RUMILLY...

TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

Principe: chauffage par diffusion d'air tempéré à basse vitesse.

Dans le bâtiment, seules deux bouches (l'une pour la distribution d'air chaud, l'autre pour la reprise), judicieusement placées, suffisent pour obtenir une température quasi uniforme dans tout l'édifice, à hauteur égale.

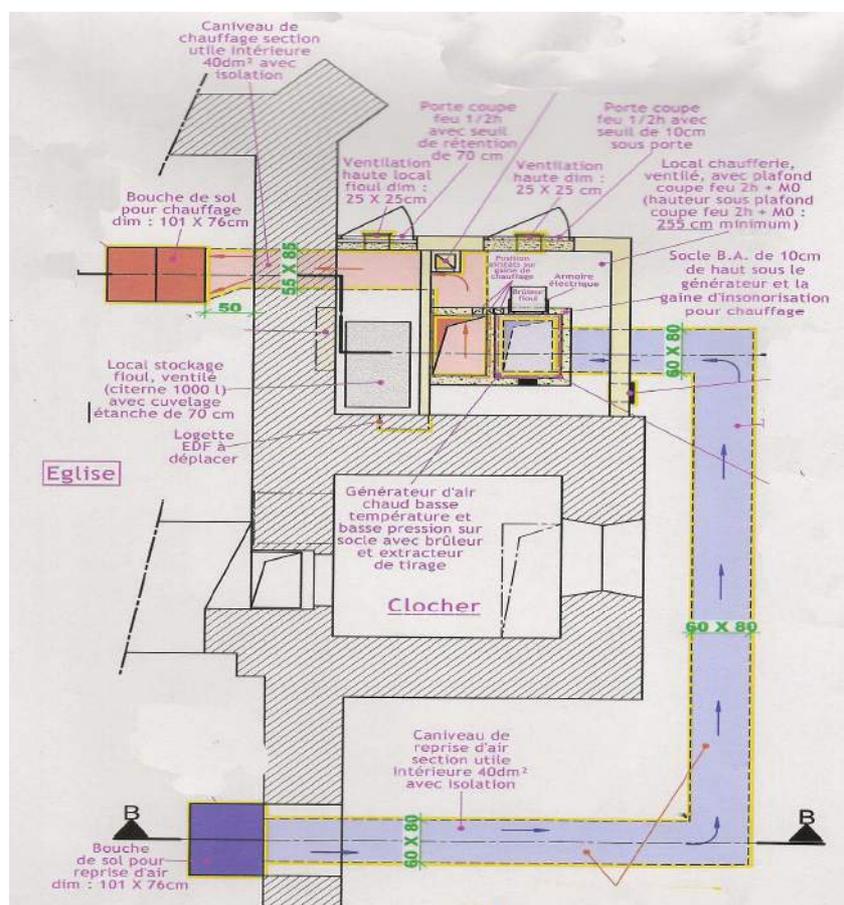
Les bouches sont pratiquement invisibles, car placées au sol.

La diffusion d'un volume d'air important à basse vitesse et faible température :

- permet un réchauffage rapide d'ambiance, sans aucun préjudice pour le bâtiment ou son mobilier, puisque la «masse» reste froide – seul l'air ambiant est réchauffé.
- permet de limiter l'accumulation naturelle d'air chaud sous les voûtes du bâtiment et limite ainsi tous chocs thermiques, condensations déperditions, sans provoquer de courants d'air sensibles.

Dans la chaufferie, le générateur d'air chaud est équipé de 2 vitesses de fonctionnement :

- la grande vitesse de ventilation assure le préchauffage du bâtiment en toute rapidité avant son utilisation. 16 à 18°C obtenus généralement en 30 minutes environ. Grâce à ces rapides montées en température, la consommation en combustible pour un office est minime.
- la petite vitesse permet un fonctionnement silencieux pendant l'utilisation de l'édifice.



Coût du projet

- Assistance technique à Maître d'Ouvrage: **entreprise GOULLIoud pour 2800 € HT**
- Chauffage: **entreprise TRIQUET BOUVIER pour 21.658,60 € HT**
- Maçonnerie, charpente: **entreprise DUFRENE pour 28.170,00 € HT**
- Électricité: **entreprise ABCE BERTRAND CHARDON pour 3.425,00 € HT**
- **Subvention du Conseil Général 14.000 €**
- **Subvention du député Bernard ACCOYER 3.500 €**

Coût pour la commune
38.553,60 € HT

La réfection de la peinture à l'intérieur de l'église sera exécutée **gratuitement** par Mr CHULLIAT Louis

DEUX RADARS PEDAGOGIQUES SUR LA COMMUNE

La mairie a investi dans deux radars pédagogiques installés sur la RD 910, aux Contamines, depuis le 20 septembre 2013, ayant pour but de sensibiliser les conducteurs à leur vitesse.

Ils fonctionnent sur batterie, et peuvent donc être déplacés ailleurs sur la commune.

Les données peuvent être collectées pour être analysées sous forme de courbes ou graphiques, dont quelques exemples sont exposés ci-dessous.

Le coût de cette mesure préventive s'élève à 7093,28 euros HT, avec une subvention du conseil général de 2826 euros, soit un coût de **4267,28 euros HT** pour la part communale.

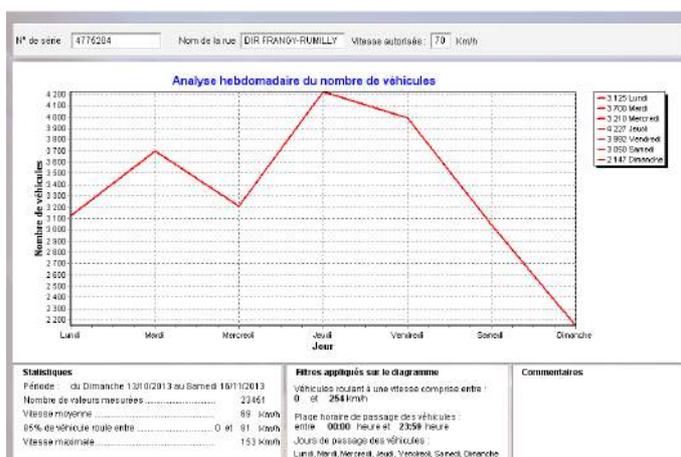


Voici quelques analyses des enregistrements sur la période du 13/10/2013 au 16/11/2013 pour les véhicules arrivant de Frangy en direction de Rumilly :

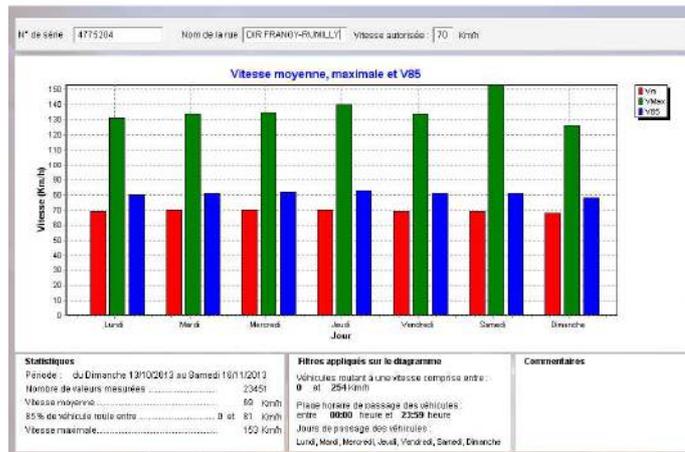
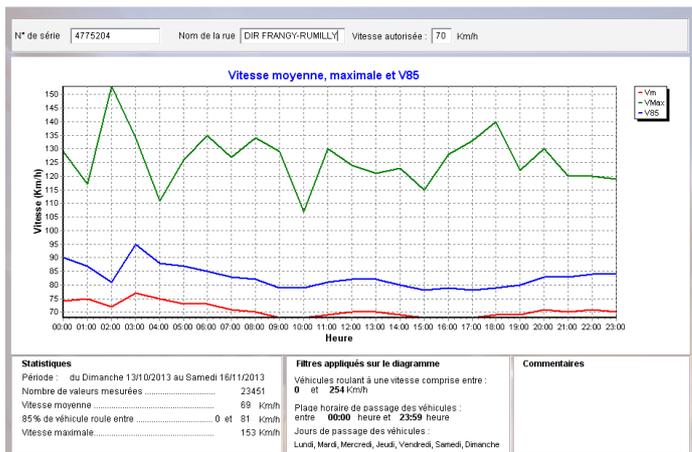


~ Nombre de véhicules par plage horaire ~

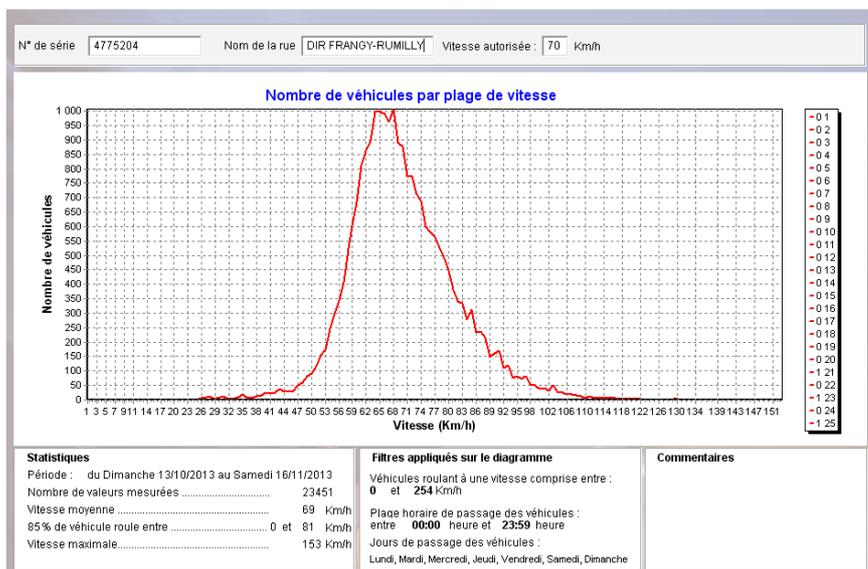
~ Analyse hebdomadaire du nombre de véhicules ~



~ Vitesse moyenne, maximale et V85* ~



* V85 = vitesse moyenne de 85% des véhicules



~ Nombre de véhicules par plage de vitesse ~

Pensez à la sécurité de chacun, respectez les vitesses autorisées.

ROUTE DE THUSY

Afin de sécuriser la traversée du hameau de « Maison de Terre » côté route de Thusy, la mairie a engagé un maître d'œuvre afin d'étudier diverses solutions visant à permettre aux écoliers et aux riverains de cheminer en toute sécurité dans ce secteur.

Le projet retenu finalement consiste en la réalisation d'un trottoir. Cet aménagement permettra à la fois de se rendre en toute sécurité jusqu'à l'arrêt de bus, mais également aidera les voisins à se rencontrer plus facilement aux abords de leur habitation.

Ce projet a été présenté à l'ensemble des riverains lors d'une réunion à la salle des familles en septembre 2013. Suite à certaines observations des habitants, des améliorations ont été apportées, visant à faciliter les déplacements des riverains.

Coût de ce projet :

Terrassement et réseaux	51 667.50 € HT
Bordures et enrobés	51 934.25 € HT
Réseaux électriques	65 323.12 € HT
Coordonnateur Santé-Prévention-Sécurité	1 380.00 € HT
Maîtrise d'œuvre	4 837.20 € HT
TOTAL	175 142.07 € HT
Subvention Conseil général 74	36 000 €
Subvention Syndicat électricité	15 350 €
Coût restant à charge de la Commune	<u>123 792.07 € HT</u>

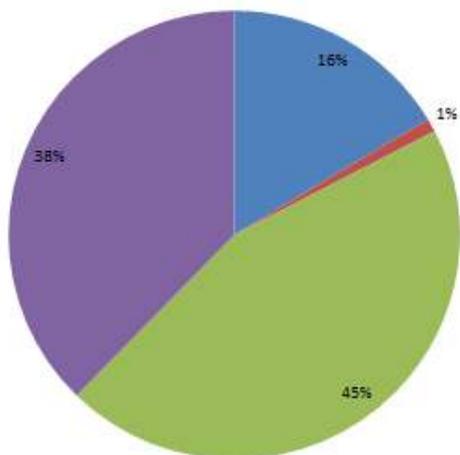
Les travaux vont débuter à la fin de l'année et devraient se poursuivre jusqu'au printemps 2014. Nous vous remercions d'apporter une certaine vigilance à vos déplacements à proximité du chantier.

FRAISE A NEIGE

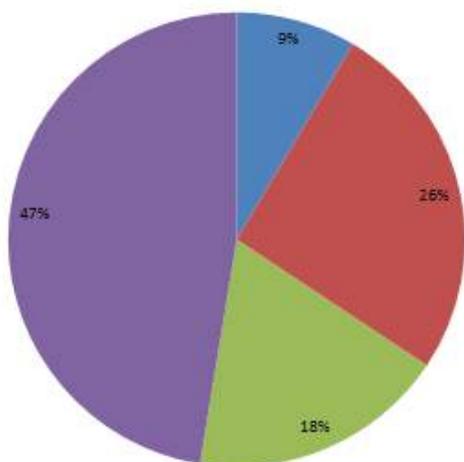


Acquisition d'une fraise à neige pour un déneigement rapide et efficace de nos lieux publics.

Le coût de cet investissement s'élève à **1673 € HT**.

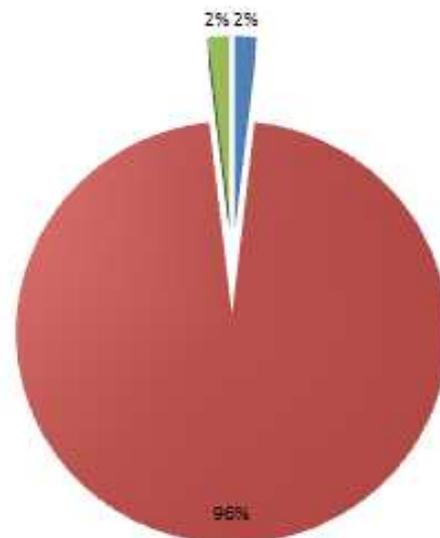


DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
FRAIS DE PERSONNEL	110 580,00 €	16%
INTERETS VERSES	6 557,67 €	1%
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	303 507,44 €	45%
AUTRES DEPENSES	254 586,01 €	38%
	675 231,12 €	

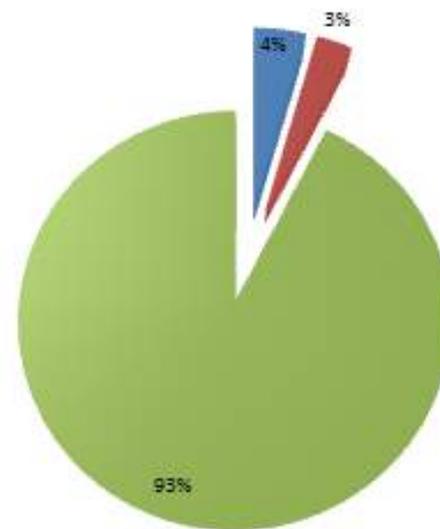


RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS ET SERVICES	57 328,00 €	9%
IMPOTS ET TAXES	174 646,00 €	26%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	123 014,00 €	18%
AUTRES	320 243,12 €	47%
	675 231,12 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
EMPRUNTS	9 888,93 €	2%
EQUIPEMENT BRUT	524 693,45 €	96%
AUTRES DEPENSES	9 999,99 €	2%
	544 582,37 €	



RECETTES D'INVESTISSEMENT		
SUBVENTIONS	24 000,00 €	93%
AMORTISSEMENTS	16 696,23 €	3%
AUTRES (vir. De la section Fonct., FCTVA)	503 886,14 €	4%
	544 582,37 €	



FETE DU VILLAGE

C'est sous un soleil radieux que le dimanche 7 juillet 2013 a eu lieu la fête du village de Versonnex, organisée par l'association VIVE (Vivre à Versonnex Ensemble). Environ 200 personnes étaient présentes autour d'un barbecue, suivi d'un concours de pétanque tandis que les enfants s'amusaient dans un parcours gonflable.

Ce fut une belle journée pendant laquelle nous avons pu prendre le temps de discuter et d'échanger entre Versonnexois.



Un bon moment de convivialité et de partage !
Merci à tous ceux qui nous ont aidés ainsi qu'à tous les participants.

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 6 Juillet 2014 pour une nouvelle fête du village.



Contact : apanabiere@hotmail.com

AGENDA : Fête du village : **Dimanche 6 Juillet 2014**

NOUVEAU CRU 2013/2014

LE BUREAU : Stéphane POUZET (trésorier), Hervé BAZ (président), Florence BEY (secrétaire), Gaëlle BEAUD (vice-trésorière), Gladis SPRING (vice-secrétaire), Elodie STINAT (vice-présidente).



LES MEMBRES ACTIFS :

Emmanuel SEVESTRE, Armelle DUFRENE, Sylvie LERAY, Sabrina BASCHENIS, Dominique MUGNIER, François LAPLACE.



Tout au long de l'année, grâce à la participation des parents bénévoles, membres ou non de l'APE, nos enfants bénéficient de nombreux avantages : spectacles, sorties, médiathèque, matériel, expos...

L'APE manque de parents bénévoles et a besoin de vous.

En effet, toutes ces activités auxquelles vos enfants participent avec tant d'enthousiasme, et qui animent la vie de nos villages, risqueraient de disparaître si vous ne vous mobilisez pas ! Votre participation même à une seule manifestation durant l'année peut faire la différence.

32,37€

C'est la somme par élève qui sera versée cette année par l'APE aux deux écoles, soit un total de 4 500 euros. A titre de comparaison, la somme reversée l'année précédente avoisinait 42 euros/élève. Chiche, vous faites mieux cette année ?



Le 8 Mai



Le repas des aînés à Seyssel



Les vœux du Maire



Le repas des aînés



*La fête des voisins à
Maison de Terre
Route de Thusy*



Sécurité routière



L'Agospace



Le Noël des Nounous

REFORME DES RYTHME SCOLAIRE – RENTREE 2014/2015

Ce que dit le texte de loi :

But de la réforme :

- Un plus grand respect des rythmes biologiques de l'enfant
- Des élèves plus attentifs pour mieux apprendre
- Des enfants moins fatigués et plus épanouis
- Une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires

Temps :

- 1 semaine de 4 jours ½ : 24 heures d'enseignement
- Une journée d'enseignement allégée de 45 minutes
- Une année de 180 jours de classe au lieu de 144 actuellement

Organisation :

- Prise en charge des élèves jusqu'à 16h30
- Pause méridienne de 1h30 minimum
- Activités pédagogiques complémentaires en petits groupes
- Temps d'activité périscolaire : culture, art, sport, etc... dans le cadre d'un projet éducatif

Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des familles du regroupement pédagogiques pour connaître leurs préférences en matière de ½ journée complémentaire et d'horaires du projet éducatif facultatif (93 familles ont répondu au questionnaire) :

Sur le choix de la ½ journée :

- | | |
|----------------|----|
| - Mercredi | 56 |
| - Samedi | 28 |
| - Sans opinion | 9 |

Sur le choix des horaires du projet éducatif :

- | | |
|----------------------|----|
| - Début d'après-midi | 20 |
| - Fin d'après-midi | 64 |
| - Sans opinion | 9 |

Les maires des deux communes ont décidé de suivre les préférences des familles. Concrètement, pour les élèves du regroupement pédagogique de Val de Fier et Versonnex, voici les éléments connus à ce jour :

Horaires pour l'école de Versonnex

8h45-11h45 et 13h15-15h30

Projet éducatif facultatif : 15h30-16h15

Horaires à Val de Fier :

9h00-12h00 et 13h30-15h45

Projet éducatif facultatif : 15h45-16h30

Les horaires de garderie et de transports scolaires ne changent pas.

La demi-journée supplémentaire sera **le mercredi matin** dans les 2 écoles.

Pour ce qui concerne les autres questions : organisation des 45 minutes quotidiennes du projet éducatif facultatif et son tarif ou sa gratuité éventuelle, les familles devront sans doute patienter et attendre le renouvellement des équipes municipales de 2014 pour avoir plus de certitudes.

UN CLOWN A L'ÉCOLE

Moment de rires et d'émotion le 25 juin à la maternelle pour terminer l'année scolaire ou presque.

La maîtresse avait invité Joël Bergeot pour le spectacle. « Les pitreries du clown Jobilo ».

Le clown au maquillage discret, en salopette verte et grandes savates, a ému et fait rire les petits pendant près d'une heure sans dire un seul mot.

D'un grand sac noir, il a sorti peu à peu des valises de couleur et de taille différentes, valises contenant des objets aussi variés qu'un miroir, des toupies, deux parapluies, une corde, un violon, un accordéon...

Le clown a fait participer les enfants.

Pour terminer, il les a fait danser et a maquillé ceux qui le souhaitaient d'une touche de rouge sur le nez et les joues. Les enfants enchantés lui ont chanté « la chanson du clown », apprise en classe.

Merci à Joël Bergeot pour ce moment bien sympathique et adapté aux petits. Merci également à l'APE qui a financé ce spectacle ainsi que la sortie à l'Aquarium d'Aix les Bains et un spectacle au Quai des Arts.



LE CHATEAU DE CLERMONT

En juin 2013, nous sommes allés au château de Clermont. Nous l'avons visité.

Nous avons visité une salle où il y avait des armes et des heaumes.

Nous avons aussi visité la grande cour, où il y avait des statues en forme de lion. Derrière le château il y avait un parc avec de l'herbe.



LE SPECTACLE DE MARLIOZ

Le 21 juin 2013, les élèves de CE2, CM1, CM2 de Versonnex sont allés à l'école de Marlioz pour voir leur spectacle de cirque. Il y avait plein de déguisements supers. Dans le spectacle, il y avait un enfant roi. Il y avait plein de numéros: des magiciens, des rollas bollas, des boules, des jongleurs.

LE SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Le 7 juin 2013, nous avons fait un spectacle de fin d'année au Quai des Art. Mardi 28 mai 2013 nous sommes allés à Rumilly tout l'après-midi pour la répétition du spectacle de fin d'année. Il y avait trois places par familles. Il y avait les deux écoles de Val de Fier et de Versonnex. Il y avait des numéros de rolla bolla, de pédalgo, d'acrospport, de boule, d'échasses et de jonglage avec des anneaux, des balles, des bâtons du diable. Nous avons chanté la chanson de l'autruche et de l'éléphant. C'est Claire qui nous a appris les chansons. On a joué avec des instruments de musique. A la fin du spectacle, il y avait une buvette.



ARTICLE DE LA CLASSE DE CM2

Le vendredi 10 mai 2013, les élèves de Cycle 3 de l'école de Versonnex se sont rendus à une double animation sur l'air et l'eau au Centre de Culture Scientifique et Technique et Industrielle (C.C.S.T.I) situé dans l'espace culturel « La Turbine3 » à Cran-Gevrier.

L'eau

- Nous avons vu que l'eau, nous pouvons la recycler et la réutiliser.
- Il y avait surtout des jeux de questions-réponses sur des ordinateurs.
- L'exposition sur l'eau m'a moins passionné que celle sur l'air.
- On nous a parlé des pays pauvres qui manquaient d'eau.
- On nous a dit que l'eau, « il n'allait plus trop en avoir », comme en Afrique et que peut être les africains en mourront, « on ne sait pas ! ».
- Nous avons essayé de rendre « propre » de l'eau « sale ». Ces expériences étaient vraiment instructives.



L'air

- Dans une vitrine, il y avait des petites éoliennes dans un « faux monde ».
- L'air; ce n'est pas rien; c'est partout autour de nous. L'air peut déplacer des voitures, des bateaux.
- D'ailleurs, grâce à des maquettes et des ventilateurs, on pouvait s'amuser à déplacer et à diriger des chars à voile.
- L'air qui se déplace, c'est le vent.
- Dans une autre vitrine, il y avait de la semoule qui était soulevée par de l'air; ça expliquait comment les dunes se formaient et bougeaient.
- On a aussi vu les catastrophes provoquées par l'air : des ponts qui bougent, des tornades, des typhons...
- Il y avait une expérience avec deux ballons de foot. Qui est le plus lourd ? Celui qui est gonflé ou celui qui est dégonflé ? En fait, c'est celui qui est gonflé, car il est rempli d'air !
- J'ai un bon souvenir des expériences sur l'air mais moins sur l'eau.



TONDEUSE ECOLOGIQUE

Cet été, notre station d'épuration macrophyte a reçu des hôtes à 4 pattes.

En effet, 3 moutons y ont été envoyés en villégiature avec une mission : en assurer la tonte ...

Ces employés des espaces verts originaux et écologiques se sont acquittés de leur tâche avec zèle et appétit et ont passé d'excellentes vacances sur les bords de la Morge.



OCTOBRE ROSE



Cette année, la commune de Versonnex a pris part à la campagne internationale d'information et de prévention du cancer du sein.

Chaque foyer a reçu début octobre un ruban rose et la mairie a aussi arboré cette couleur tout au long du mois. Un immense merci à toutes celles - que nous savons nombreuses - qui se sont associées, chacune à leur manière, à ce mouvement.

Cette action a été entièrement financée par les dons reçus à l'occasion du mariage de Marjorie Floris et Maxime Grange. Tous nos remerciements au jeune couple.

ASTUCE ECOLO: LESSIVE MAISON

1 bidon vide de 2 litres, Véritable savon de Marseille, Eau, Vinaigre blanc, Bicarbonate de soude (Rayon Sel), Huile essentielle (lavande ; citron ; arbre à thé)

Râper 40 gr de savon; mettre dans le bidon.

Faire bouillir 1 litre d'eau et verser sur le savon.

Bien mélanger pour faire fondre les copeaux.

Ajouter 1 cuillère à soupe de Bicarbonate de soude et 1 de vinaigre

Et +/- 10 gouttes d'huile essentielle de votre choix.

Bien mélanger.

Ajouter de l'eau pour remplir le flacon.

C'est prêt !!!

Agiter avant chaque utilisation, Mettre 1 bouchon par lessive.

L'adoucissant n'est pas nécessaire.



CHEZ FRANCISE : OUVERTURE ANNUELLE

Le café "Chez Francise" a ouvert ses portes encore cette année du 1er au 6 juillet, en journée et avec deux nocturnes en prime : vendredi et samedi soir.

Des formules étaient proposées le midi et pour les deux soirées ainsi que des pâtisseries maison.

C'est Eugénie Laplace aidée de sa famille qui était aux commandes !

Belle réussite encore cette année avec pas moins d'une soixantaine de couverts la seule soirée du vendredi et du passage toute la semaine !

Eugénie souhaitait remercier vivement les Versonnexoïses et leurs voisins des communes proches pour leur participation active lors de cette semaine.

Belle énergie pour la famille Laplace ! A quand la prochaine semaine ???



Eugénie LAPLACE

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le poste de dépense pour l'éclairage public représentait en 2012 la somme de 4955 €. La commune a mis en place l'extinction de l'éclairage en milieu de nuit depuis le 28 Mai 2013 pour une partie du Chef-Lieu (secteur de l'église) et Maison de Terre, mais aussi depuis mi-octobre 2013 pour la deuxième partie du Chef-Lieu et les Contamines. Chez Jacquet, Piracot et Gerbaz ne sont pas concernés car il y a peu de points lumineux.

La gestion de l'éclairage est réalisée grâce à trois horloges astronomiques (coût : 2133,41 € HT) qui permettent de planifier l'allumage et l'extinction en fonction du lever et du coucher du soleil, avec une coupure en milieu de nuit.

Plus qu'un **geste pour l'environnement**, cette action permet à la commune de réaliser des **économies de dépenses publiques** :



	Dépense : Maison de terre + secteur église	Dépense globale sur la commune
De mi-juillet à mi-octobre 2012	706,24 €	1052 €
De mi-juillet à mi-octobre 2013	214 €	612 €
Variation en %	-69,7%	-41,8 %

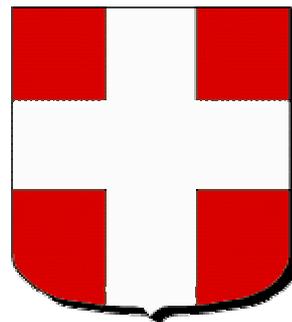
NOTRE DEPARTEMENT

A

u début des années 20, notre département a failli changer de nom.

En effet, le 07 septembre 1920 le Conseil Général a fait parvenir un courrier à toutes les communes du département pour qu'elles choisissent entre Mont-Blanc ou Haute-Savoie.

Le 10 juillet 1921, le conseil municipal de Versonnex s'est prononcé en faveur du maintien de Haute-Savoie, comme une majorité d'autres communes.



VERSONNEX PRECURSEUR POUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Il y a 90 ans, c'est à dire en avril 1923, le conseil municipal a délibéré pour modifier les horaires d'école :

avancer d'½ heure les cours le matin et libérer les enfants ½ heure plus tôt le soir.

Cette mesure n'avait rien à voir avec les pauses méridiennes ou activités périscolaires mais permettait aux enfants « de rendre service à leurs parents » en effectuant des travaux agricoles, « sans aucun préjudice pour le travail de la classe ».

Les écoliers Versonnexoïses ont donc pris le chemin de l'école ½ heure plus tôt le matin du 01 avril aux vacances d'automne.



De nos jours, accomplir certains actes tels que prendre sa voiture pour se rendre à Rumilly, consulter ses messages sur l'ordinateur, ou encore relever son courrier sont devenus banals. Mais qu'en était-il du courrier et des transports pour les habitants de Versonnex au siècle dernier ? C'est ce que nous avons essayé de découvrir en parcourant les archives de la commune et nous vous livrons ici les renseignements trouvés au fil des délibérations du conseil municipal.

En 1878, le bureau de poste de trouve à Mionnaz, dépendant de Menthonnex-sous-Clermont.

A l'époque, le parcours moyen que doit accomplir journallement chaque facteur rural est de 27 kilomètres. Il est admis qu'une tournée n'est trop longue, que si elle dépasse 32 kilomètres. Les facteurs ruraux portent un costume qui se compose le plus souvent d'une blouse bleue et d'un col écarlate

Le facteur venant de Rumilly prend le courrier à 11h00 à Versonnex dans une boîte mobile située au Chef-Lieu et le dépose à la fin de sa tournée à 20h00 à Rumilly.

En 1904, une seconde levée du courrier est instaurée, pour permettre de répondre au courrier le jour même, occasionnant au facteur quelques 8 km de marche supplémentaires.

Cette levée du courrier à 15h00 ne fonctionnait pas l'hiver car la tournée était très longue et accidentée et surtout, à l'époque les conditions climatiques étaient plus extrêmes.



En 1904, une boîte à lettres est installée dans le mur de la maison Broissand (actuellement Route de Genève), occasionnant quelques mois plus tard la suppression de la seconde levée du courrier au Chef-Lieu.

Fin 1907, Menthonnex-sous-Clermont décide de déplacer son bureau de poste au Chef-Lieu, malgré les protestations du conseil municipal de Versonnex et au grand dam de ses habitants, le trajet jusqu'à la poste se trouvant rallongé de 3 km, soit 6 au total pour se rendre à la poste.

Au fil des ans, le facteur à pied fait place à des moyens un peu plus « modernes », et désormais, on parle de courrier postal.

C'est à dire qu'en sus de transporter le courrier, les voyageurs peuvent aussi emprunter ce service postal.

Pendant l'hiver 1913, le courrier postal quitte Menthonnex-sous-Clermont à 18h50 et est de retour à 23h30.

Une modification est apportée aux horaires pour assurer un retour plus tôt, apportant beaucoup d'avantages aux voyageurs.

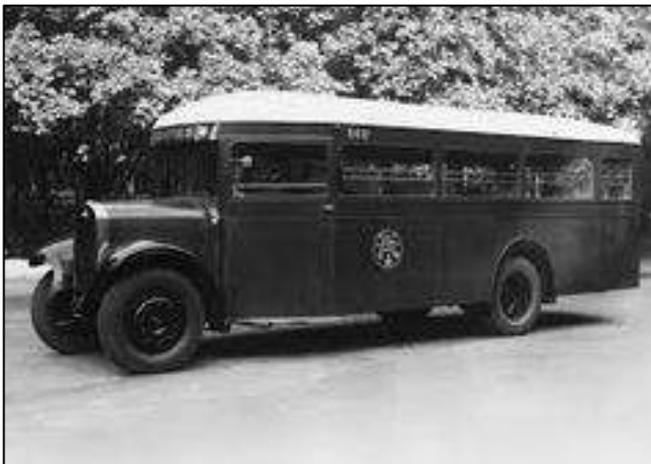
Entre-temps, le courrier à pied est rétabli, privant ainsi la population de la possibilité de se déplacer plus facilement jusqu'aux communes environnantes. Une délégation des Maires de Thusy, Versonnex, Menthonnex, Bonneguête et Crempigny s'est rendue à la Direction des Postes en avril 1920 afin de réclamer le rétablissement du courrier en voiture entre Rumilly et Menthonnex avec les arguments suivants : « Nos populations lésées se récrient avec raison de cet état de choses et méritent sous tous rapports qu'on s'intéresse un peu plus à elles. ».

La direction des postes accède à la demande des communes mais en 1924, elle interrompt ce service postal, arguant des frais d'entretien pour les chevaux, les voitures et des charges de personnel.

En janvier 1924, Versonnex prend encore une fois position et demande à ce que le courrier postal par voiture de Rumilly à Menthonnex soit maintenu et demande une extension de la tournée jusqu'à Clermont.



En janvier 1924, Versonnex prend encore une fois position et demande à ce que le courrier postal par voiture de Rumilly à Menthonnex soit maintenu et demande une extension de la tournée jusqu'à Clermont.



En octobre de la même année, un service privé de courrier automobile est mis en place. Il assure la liaison Rumilly-Seyssel via le Val de Fier et retour par Desingy, Clermont, Menthonnex, Thusy, Versonnex, Vallières et réciproquement.

En 1931, le bureau de poste dont dépend Versonnex se situe à la Côte. Le bail du local arrive à expiration et le maire de Menthonnex demande un déménagement au Chef-Lieu, soit 3 km supplémentaire pour les Versonnexoïses. Retour à la situation de l'année 1907 en sachant qu'il existe un bureau de poste à Vallières mais que Versonnex ne peut y être rattaché pour des raisons administratives.

En mars 1933, l'administration des Postes met en place - moyennant subvention des communes - un circuit de poste automobile rural avec l'itinéraire suivant : Rumilly, Vallières, Versonnex, Thusy et Saint Eusèbe.

Mais les problèmes de transport des Versonnexoïses ne sont pas résolus pour autant.

Par exemple en 1934, pour se rendre au marché hebdomadaire de Seyssel, il fallait emprunter le courrier automobile au départ de Sion à 07h20, arrivée à Sessel à 7h45. Le retour s'effectuait à 8h50 et les retardataires devaient attendre le prochain départ de Seyssel à 16h50, arrivant à Sion à 17h20.

Fin 1938, Léon Buttin, garagiste à Rumilly fonde une concession de service d'autobus Rumilly, Seyssel, Clermont avec la création éventuelle de 2 nouveaux circuits journaliers sur la ligne, sans aucune charge nouvelle pour les communes concernées. Cette concession allait donner naissance à la S.A.T.E.G.A qui assurait aussi le service postal.

En avril 1947, un habitant de Versonnex, Joseph Sobyk, propose la création d'un service de transport automobile pour les voyageurs et les marchandises exclusivement pour la Commune. Ce service devait assurer le transport le jeudi, jour de marché à Rumilly, des habitants des hameaux n'étant pas desservis par le service existant pour rejoindre la RN à Gerbaz. Etaient concernés les hameaux de Chez Jacquet, Montpelly, Chef-Lieu et Piracot.



En 1953, la S.A.T.E.G.A assure le service postal. Favre Régis, entrepreneur de service de transport public à Menthonnex assure la desserte du Chef-Lieu de la Commune tous les jeudis.

En 1954, Une desserte Rumilly, Seyssel via Versonnex est assurée 4 fois par semaine par la S.A.T.E.G.A.

En juin 1966, l'administration des PTT envisage une liaison postale automobile sur 2 circuits : Rumilly, Clermont, Seyssel et Rumilly, Thusy avec desserte des bureaux de poste situés sur ces circuits. De ce fait, le service postal existant assuré par la S.A.T.E.G.A est appelé à disparaître, supprimant ainsi la possibilité de transport de voyageurs. Ce à quoi s'oppose fermement le Conseil Municipal de Versonnex dans sa séance du 19 juin 1966.

A l'heure actuelle, chaque foyer dispose au minimum d'une automobile.

Il n'existe plus de bureau de poste à Menthonnex.

Le bureau de poste le plus proche se situe à Vallières et nous dépendons du centre de tri de Rumilly.

Mais une chose n'a pas changé depuis presque 30 ans : c'est notre facteur, Régis qui depuis 1986 assure la distribution de notre courrier sans jamais se départir de sa bonne humeur et de son sourire.

A la demande du Maire, le comptable du Trésor de Rumilly a effectué en juin 2013 une analyse financière rétrospective de la commune de Versonnex sur les exercices 2010, 2011 et 2012. Nous vous en livrons ici quelques extraits.

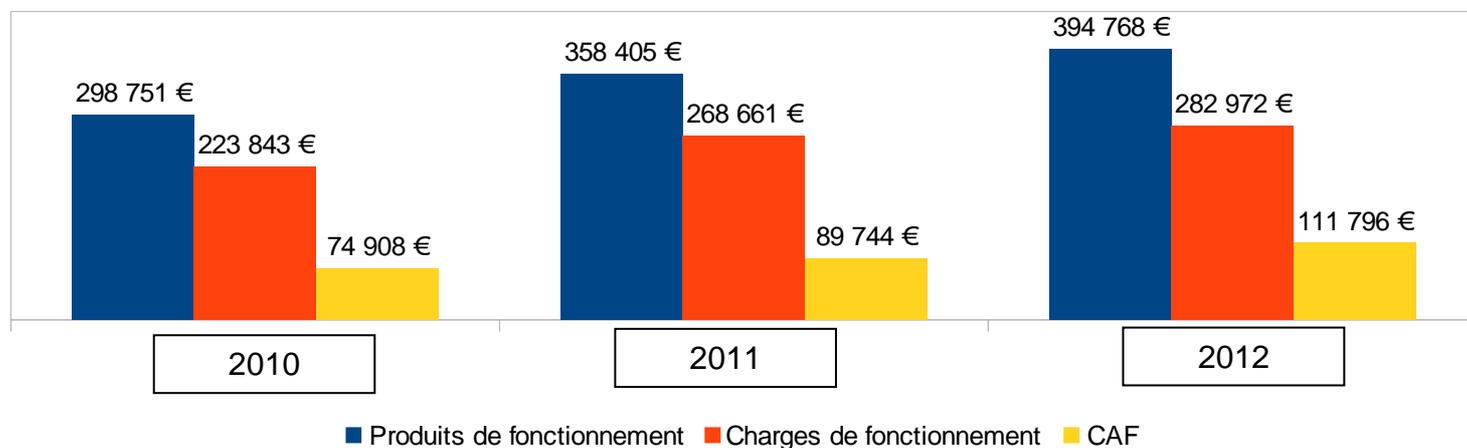
Tableau de synthèse

	2012	2011
Résultat de fonctionnement	95 936,00 €	73 910,63 €
Produits de fonctionnement (1)	394 768,00 €	358 554,04 €
dont ressources fiscales	206 655,00 €	192 416,20 €
dont DGF et autres dotations	124 138,00 €	101 089,58 €
Charges de fonctionnement (1)	282 972,00 €	268 729,34 €
dont charges de personnel	98 281,00 €	97 115,61 €
dont subventions et participations	53 296,00 €	54 718,69 €
dont charges financières	4 181,00 €	4 724,29 €
Capacité d'autofinancement brute	111 796,00 €	89 744,00 €
Dépenses d'équipement	56 430,00 €	4 134,07 €
Remboursements de dettes	7 168,00 €	12 295,03 €
Emprunts	0,00 €	0,00 €

(1) Produits (hors plus values de cession) et charges réelles

Avec un résultat de fonctionnement plutôt confortable, la capacité d'autofinancement positionne Versonnex à un rang élevé au sein des communes de la même strate dans le département (de 500 à 1999 habitants). La capacité d'autofinancement progresse de manière régulière, et l'endettement, plutôt faible, se réduit constamment.

Evolution de la capacité d'autofinancement (CAF) :



A Versonnex, l'endettement est de **146€** par habitant, contre 1 168 €/habitant pour les communes de même strate.

En 2012, avec 100€, la commune a réalisé 28€ d'autofinancement et dépensé 32 € en charges réelles, 25€ en personnel, 14€ en participations et subventions et 1€ en charges financières.

Le fonds de roulement, qui s'apparente à une réserve, permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses. Pour Versonnex il est de 498 881 €, soit 974€ par habitant, ce qui est considérable. **Il n'y a pas de besoin en fonds de roulement depuis 2 ans.**

RECENSEMENT

Depuis 2008, le recensement à Versonnex est effectué tous les 5 ans. L'année 2013 était donc logiquement une année de comptage des habitants de la commune.

Notre agent recenseur a effectué cette délicate mission pour le compte de la commune, aidé en cela par la secrétaire de mairie. Tous deux ont bénéficié d'une formation dispensée par l'INSEE.

Le recensement est obligatoire, les données que vous avez transmises à l'agent recenseur sont confidentielles et ne sont communiquées qu'à l'INSEE, pour une utilisation statistique uniquement. Même la municipalité n'a pas connaissance des données individuelles que vous avez complétées.

La population de la commune pour une année donnée, est la population légale estimée deux ans auparavant sur la base du recensement de 2008. Au 1er janvier 2013, c'est donc la population légale de 2010 qui est entrée en vigueur, à savoir :

Population municipale : 549 Population comptée à part : 11 Population totale : 560.

Cela a notamment comme conséquence le passage du conseil municipal de 11 à 15 membres aux élections de mars 2014.

Un point important : les jeunes qui se sont fait recenser pour la journée d'appel dans l'année de leurs 16 ans sont inscrits d'office sur les listes électorales dès lors qu'ils ont atteint la majorité avant la date du premier tour de scrutin.

Concrètement, un jeune né au plus tard le 22 mars 1996 pourra voter lors des 2 tours des municipales en 2014 (les 23 et 30 mars).

UNE PREMIERE A VERSONNEX

Le baptême civil, appelé également « baptême républicain », est destiné à faire entrer un enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines

Le baptême civil est un moyen de célébrer la venue au monde d'un enfant sans connotation religieuse. Il est accessible à tous et permet de donner à un enfant un parrain et une marraine.

Le parrainage civil remonte à l'époque de la révolution française. Il a été institué par le décret du 20 prairial an II, le 8 juin 1794.

Après être tombé en désuétude pendant plus d'un siècle, il connaît ces dernières années un engouement croissant en France.



Le maire, Hèlène Buvat, a célébré le premier baptême républicain de la commune le 29 juin dernier. Longue et belle vie à la petite Elodie !!!

REDUISONOS DECHETS : JE PASSE A L'ACTION

Au moment de faire mes courses, à la maison, au bureau, dans le jardin... toutes les occasions sont bonnes pour adopter un des nombreux gestes qui me permettront de réduire significativement mes déchets, mais pas seulement ! En effet, certains gestes me permettront également de réaliser de vraies économies, d'autres de gagner du temps, de la place... bref de me faciliter la vie !

Alors si je peux à la fois participer activement à la préservation de l'environnement et améliorer mon quotidien : pourquoi hésiter ? C'est décidé, j'agis !



Un cabas, c'est bien plus pratique, solide et plus joli que des sacs



Avec les produits à la coupe, au détail ou en vrac, j'achète la juste quantité et je limite mes déchets d'emballages plastiques jetables.



Quand c'est possible, mieux vaut racheter des éco-recharges : c'est plus économique et ça génère moins de déchets.



Quand c'est possible, je choisis les produits avec moins d'emballages : c'est souvent plus économique et ça génère moins de déchets.



Je privilégie les produits portant l'Ecolabel Européen



Acheter malin, bien conserver et cuisiner astucieusement c'est éviter le gaspillage d'aliments et d'argent.



Les piles rechargeables sont plus économiques à l'usage et limitent la production de déchets polluants.



J'emprunte ou je loue les objets dont j'ai peu l'utilité : c'est plus économique et je génère moins de déchets



Je donne, je vends, j'échange ce dont je n'ai plus l'utilité : je fais de la place et je réduis mes déchets !



La réparation permet de prolonger la durée de vie de mes objets et de réduire mes déchets.



Les cadeaux dématérialisés : des cadeaux originaux et qui génèrent moins de déchets.



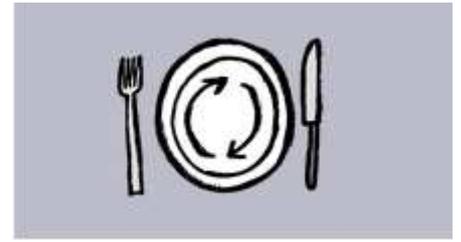
Grâce au STOP PUB, je reçois moins de prospectus et je réduis mes déchets.



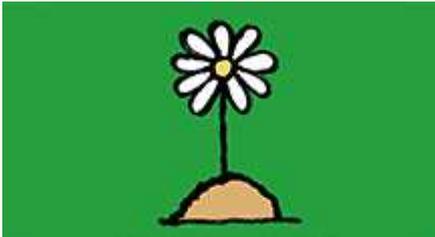
En limitant mes impressions, je limite mes dépenses d'argent et mes déchets



Au bureau, j'utilise ma tasse : ma boisson chaude n'en sera que meilleure et je produirai moins de déchets



C'est agréable de déjeuner dehors, et encore plus agréable avec de la vraie vaisselle et moins de déchets.



Grâce au compost, mon jardin est plus beau et je réduis mes déchets



Grâce au paillage, mon jardin est plus beau et je réduis mes déchets.



En triant mes déchets et en rapportant mes objets usagés, je leur donne une nouvelle vie puisqu'ils seront recyclés.

DANS NOS DECHETTERIES

> DEPOT D'AMIANTE

Dans le précédent bulletin, nous vous avons informés que la déchetterie de Rumilly disposait d'un site d'entreposage des déchets d'amiante, un complément d'information est à apporter sur les conditions de dépose :

- uniquement l'amiante liée (plaques en fibrociment, canalisations...)
- Quantité limitée à 5 plaques ou tubes par mois
- Remplir un bordereau à la dépose
- l'amiante devra être apportée **FILMEE par le particulier.**

> DECHETS VERTS

La croissance des végétaux pose à tous des problèmes de transport aux déchetteries (C'est l'occasion de rappeler qu'il est interdit de brûler des déchets verts, toxiques à respirer et qui envoient des particules polluantes dans l'air !)

Une solution : le broyage ! Le broyat de bois étant idéal pour le compostage et le paillage l'hiver !

Il existe des broyeurs de tous formats adaptés en fonction des usages de chacun.

Le Sitoa a mené cet automne une campagne test sur quelques communes en proposant un service de broyage de végétaux à domicile en partenariat avec l'ESAT "L'Arcaloz" : Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Rumilly qui emploie des personnes handicapées.

Cette action réunissait un double objectif : valoriser nos déchets verts dans nos jardins ou espaces verts à la source avec une dimension sociale !

Toute personne intéressée par cette action est priée de se faire connaître en mairie ou peut contacter directement le SITOA



- Le local à amiante sur la plateforme de gravats à côté de la déchetterie de Rumilly -

NETTOYAGE DU RESERVOIR

Cette opération indispensable a lieu tous les ans, cette année elle s'est déroulée le **9 juillet** dans la matinée.

Tout cela implique :

- Prévenir les habitants en amont puisque les pompes de la station de Bellefontaine doivent être stoppées afin que le réservoir ne se remplisse plus, il se vide ainsi naturellement par la consommation des usagers.
- Qu'il y ait le moins d'eau possible à l'intérieur afin de ne pas la gaspiller puisque l'opération nécessite que le réservoir soit entièrement vidé pour procéder aux opérations de nettoyage.

Ces opérations consistent à nettoyer avec un appareil à haute pression les parois du réservoir.

Ensuite une solution désinfectante à base d'acide est envoyée sur tous les murs du réservoir.

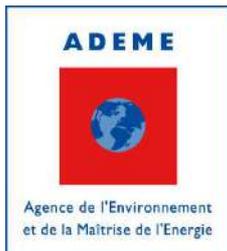
Une solution pacifiante (entendons par là, annulant les effets de l'acide) est ensuite projetée afin de le rincer.

L'opération terminée, le réservoir est aussitôt remis en eau, ce qui prend quelques heures.

La capacité du Réservoir de Versonnex est de 200 M³, et cette opération est indispensable pour assurer la qualité de notre eau.



NOUVEAU : UNE ZONE DE GRATUITE A RUMILLY



Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets qui s'est déroulée du 16 au 24 Novembre, il faut saluer l'initiative du SITO A, qui a organisé une zone de gratuité le 24 /11/13 de 10H à 18h sous un chapiteau sur le parking de l'Hypermarché U, en partenariat avec le Secours Populaire.



Quel était le but recherché ?

Réduire les déchets à la source en donnant une deuxième vie aux objets. Trop d'objets divers et variés arrivent en déchetterie car ils ne servent plus ou ne plaisent plus alors qu'ils pourraient faire plaisir ou être utiles à d'autres personnes.

Selon l'ADEME (Agence De l'Environnement et Maîtrise de l'Energie), le réemploi peut éviter 13kg de déchets par an par personne !

Le concept est simple !

Ce n'est pas un vide grenier car rien n'est à acheter

Ce n'est pas un troc car il n'y a pas d'échange

C'est un espace où vous déposez ce dont vous n'avez plus besoin (à condition que ce soit propre et réutilisable)

Vous pouvez prendre ce que vous voulez même si vous n'avez rien déposé !



Le résultat de cette expérimentation le 24 Novembre est intéressant :

- 2,6 tonnes déposées (vêtements, chaussures, jouets, livres, DVD, petit électro-ménager ..)
- 597 visiteurs
- 38 communes représentées dont 7 extérieures au SITO A

En fin de journée, après les nombreuses visites, il restait des vêtements, chaussures, livres qui ont été entièrement récupérés par le Secours Populaire

Des jouets récupérés par le Relais, filière Emmaüs

En résumé, 2,6 tonnes d'objets et vêtements qui ont trouvé une nouvelle maison. Puisqu'il ne restait rien !

Le résultat est parlant !!

Belle démonstration que des initiatives comme celle-ci ont une raison d'être et qu'elles seront sûrement renouvelées quel que soit le lieu !

Mais que cela nous amène néanmoins à réfléchir peut-être sur notre façon de consommer et que plutôt que jeter, donnons !

Rappelons-nous aussi que le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas ! Car tout ce qui part à la déchetterie et qui ne peut être valorisé à un coût, celui de l'incinération !

Liens :

<http://www.serd.ademe.fr/>

www.sittoa.fr



SEMAINE EUROPÉENNE
DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS
DU 16 AU 24 NOVEMBRE 2013





Information aux électeurs concernant les prochaines municipales

Elections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 : quelques nouveautés à connaître

Peu de changements sont à relever par rapport aux élections municipales de 2008. Comme en 2008, ne peuvent tout d'abord voter que les personnes régulièrement inscrites sur les listes électorales. Du côté des candidats, ils peuvent toujours se présenter de façon isolée ou groupée.

Contrairement à avant, **ne peuvent néanmoins être élues que les personnes qui ont déclaré leur candidature à la Préfecture ou à la Sous-préfecture du département** (au premier tour ou au second tour s'ils n'étaient pas candidats au 1^{er} tour).

Comme auparavant, les bulletins comportant un nombre de candidats inférieur ou supérieur au nombre de postes à pourvoir sont considérés comme valables (les noms des personnes non candidates ou des personnes en trop n'entreront cependant pas dans le décompte des voix). **Il est par ailleurs toujours possible de « panacher » en rayant ou en ajoutant des noms sur un bulletin de vote.** A noter toutefois qu'un suffrage est considéré comme nul si l'enveloppe contient plusieurs bulletins distincts réunissant plus de noms que de postes à pourvoir ou si elle ne contient aucun bulletin ou des bulletins comportant des signes distinctifs.

Sont élus au premier tour de scrutin, les candidats qui réunissent cumulativement :

- la majorité absolue (plus de 50 %) des suffrages exprimés*
- un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits

Exemple : Dans une commune de 500 électeurs, 300 personnes ont pris part au vote mais il y a 20 votes blancs et 50 bulletins nuls. 230 suffrages sont donc valablement exprimés. La majorité absolue est obtenue si une liste réunit plus de 115 voix mais aucun candidat ne peut être élu au 1^{er} tour s'il n'a pas obtenu 125 voix (= 500/4)

Un second tour est organisé si le premier tour n'a pas permis d'attribuer l'ensemble des sièges de conseillers municipaux. Pour être élu au second tour, il faut obtenir le plus grand nombre de suffrages, quel que soit le nombre de votants. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu.

Contrairement aux communes de 1 000 habitants et plus, le bulletin de vote ne comporte pas la désignation des représentants de la commune au sein de la communauté de communes. La commune sera représentée par son maire et éventuellement des adjoints selon le nombre de postes à pourvoir.

* *Précisions terminologiques*

- suffrages exprimés = nombre de votants diminué des bulletins blancs et nuls
- majorité absolue = plus de la moitié

MAISON DES MAIRES 58, Rue Sommeiller – 74000 ANNECY
Services Généraux – Tél. : 04.50.51.47.05 – Service juridique – Tél. : 04.50.51.82.26 - Télécopie : 04.50.52.71.35
Site internet : <http://www.maires74.asso.fr> - Courriel : maires74@maires74.asso.fr

Les avis favorables ou en cours d'instruction

➤ Les déclarations préalables :

15/11/2012	Panneaux photovoltaïques	M. & Mme DEMARET
24/11/2012	Fermeture escalier et garage, clôture terrasse	L. LEMAIRE & L. GERVASONI
01/12/2012	Barbecue couvert sur terrasse et abri bois	Benoit LAYERLE
05/12/2012	Modification clôture et remplacement portail	Benoit DEPLANTE
18/12/2012	Détachement de parcelle	Consorts CHAPUIS
10/01/2013	Pergola	Stéphane BRUNEAU
26/01/2013	Crépis façade	Christophe GRAUX
28/01/2013	Rénovation toiture, création d'ouvertures et abri	Eric FURLAN
30/01/2013	Portail et cheminée	Bernard EXCOFFIER
14/02/2013	Rénovation de façade	Bernard PERROD
18/02/2013	Modification de façade	Eric MORLOT
28/02/2013	Portail avec muret	Jean-Luc VERNIS
15/03/2013	Piscine	Thierry DOENNLEN
15/03/2013	Rénovation toiture et création fenêtre	Patrick UDRY
19/04/2013	Abri de jardin	Michel DUFRENE
19/04/2013	Portail	Benjamin SARTET
20/04/2013	Fenêtres de toit	Pascal PACHOUD
20/04/2013	Remplacement hangar par abri de jardin	P. UDRY & S. DUSSELLIER
28/05/2013	Panneaux photovoltaïques	Dominique MUGNIER
06/06/2013	Division Parcellaire	J. M. PESANT
07/06/2013	Abri de jardin	Pierre TERRASSE
20/06/2013	Panneaux photovoltaïques	Denise LAPLACE
27/06/2013	Clôture	Guy BROISSAND
28/06/2013	Chaufferie église	Commune de VERNONNEX
11/07/2013	Habillage mur clôture	Didier CONVERS
12/09/2013	Abri de jardin	Eric MORLOT
12/09/2013	Division de parcelle	Gilbert BONTRON



➤ Permis de construire :

22/11/2012	Maison individuelle	M. & Mme COURAJOURD
21/12/2012	Maisons jumelées	Gilles LAPLACE
21/02/2013	Maison individuelle	A. BALMAND & A. LAURENT
14/03/2013	Combles aménageables, Changement pente de toit, Création d'ouvertures et modification de façade	Jean MIGNOT
07/06/2013	Rénovation bâtiment	B. THOMASSET & A. VAVRE
04/07/2013	Maison individuelle	Jean-Jacques BLARD
30/08/2013	Maison individuelle	S. CARREL & M. DELAIR
10/10/2013	Réhabilitation bâtiment existant	A. LHERITIER & S. SCHOFFLER



Nos joies

- DEBEUSSCHER Alix né le 08.01.2013
- MOLLIET-TETUET Clémence née le 03.05.2013
- SAUSSAC NICOLAS Leïa née le 08.06.2013
- STINAT Lola née le 18.08.2013
- FISCHER Gustin né le 11.10.2013
- PEREZ Lou née le 28.11.2013

Nos Peines

- Marcelle BROISSAND née MOLLIER nous a quittés le 28 avril 2013 à l'âge de 81 ans.
- Gustave PERNOUD PORTE nous a quittés le 08 août 2013 à l'âge de 91 ans.
- André PICHOLLET nous a quittés le 13 septembre 2013 à l'âge de 78 ans.
- Gaspard MERMILOT-BONTEMPS le 12 décembre 2013.

Tous nos vœux de bonheur

- Sylvie DUNAND & Frédéric LERAY
le 6 juin 2013



- Marjorie FLORIS & Maxime GRANGE
le 17 août 2013

Nouveaux arrivants

- M & Mme PILLOUX Jean Marc, 406 Route de la Platière
- M. STRACCHI & Mme GAVOTTE, 84 Route de Maison de Terre
- M. MARIGNY Sébastien & Mme LAFARGE Nathalie, 11 chemin du Bois Lamboret
- M. PIETTE COUDOL Alexis & Mme MOREL Elodie, 481 Route de Piracot
- M & Mme Jean-Jacques BLARD, 87 Route de la Tuillière
- M. DELHOUME & Mme PETIT, 24 rue du Mont Blanc.

AGENDA 2014 ...

Vœux du Maire

Samedi 12 janvier 2013